

CHALLENGE PROVINCIAL A AIR 2020-2021



REGLEMENT

1. FORMAT DU CHALLENGE

- Le Challenge est accessible à tout membre d'un club de la FSTLUX (en ordre de cotisation principale ou complémentaire) ;
- La participation au Challenge provincial est gratuite mais les plombs, les cibles en carton ou les membranes pour cibles électroniques sont à charge des participants ;
- Le Challenge se déroule sous la forme de **matches individuels et mensuels** ;

Le Challenge se déroule du 1^{er} septembre 2020 au 14 février 2021 au plus tard ;

- Il est cependant possible de s'inscrire jusqu'au **jeudi 17 septembre 2020** ;
- Sur les six matches à tirer, il y a un **tour préliminaire de cinq matches**, du 1^{er} septembre 2020 au 31 janvier 2021 et un **tour final** à tirer durant la période du **lundi 1^{er} février 2021 au dimanche 14 février 2021 au plus tard** (les dates et les horaires des manches de tir du tour final seront envoyés aux Délégués au Challenge durant le tour préliminaire) ;
- Seuls les quatre meilleurs résultats du tour préliminaire sont retenus. Il est donc possible de ne tirer que quatre matches dans le tour préliminaire;
- Le total des quatre meilleurs résultats du tour préliminaire est additionné au résultat du tour final multiplié par deux;
- Le tour final compte donc pour un tiers des points totaux;
- Une discipline de tir est ouverte à partir de deux participants en début de compétition.

2. TROPHEES

- Par défaut, au terme du Challenge provincial, des coupes sont décernées aux trois premiers de chaque discipline et des médailles aux 4^{èmes}, 5^{èmes} et 6^{èmes}. Si une discipline est constituée de plus de deux participants mais de moins de six participants classés au terme de la compétition, seules trois coupes seront remises aux trois premiers de cette discipline. Si une discipline est constituée de deux participants classés au terme de la compétition, une seule coupe sera remise au vainqueur de cette discipline ;

- Dans les disciplines « Pistolet à Air sur Appui « Open » » et « Carabine à Air sur Appui « Open » », il peut y avoir cumul de trophées entre le classement général et le classement par catégorie d'âge.

En conséquence, dans les disciplines « Pistolet à Air sur Appui « Open » » et « Carabine à Air sur Appui « Open » », des coupes seront décernées aux trois premiers du classement général, toutes catégories d'âge « jeunes » confondues. Une médaille sera également décernée au premier de chaque catégorie d'âge « jeunes » (Poussins, Benjamins, Cadets) ;

- Dans les catégories « Pistolet à Air 10m » et Carabine à Air 10m » toutes catégories de sexes confondues, un trophée spécial sera attribué au participant dont la progression sera la meilleure entre deux éditions successives du Challenge provincial à Air (éditions 2019-2020 et 2020-2021). Cette progression sera calculée en comparant le pourcentage général final des deux éditions successives ;
- Catégorie handisport : tout participant dans une catégorie handisport se verra remettre un trophée d'honneur à la fin de la compétition.

3. DISCIPLINES DE TIR

- Plusieurs disciplines sont proposées dans le Challenge provincial à Air. Il y a une distinction entre hommes et femmes mais pas entre hommes, juniors hommes et cadets garçons ni entre dames, juniors dames et cadettes filles (ceci dans les disciplines à 60 plombs de match) ;
- Dans les disciplines « Pistolet standard 10m » et « Pistolet Vitesse 10m », il n'y a pas de distinction de sexes ni de catégories d'âge ;
- Il n'y a pas de distinctions S1, S2, S3 dans la catégorie hommes et pas de distinctions D1, D2, D3 dans la catégorie dames. De même, il n'y a pas de distinctions Seniors A, Seniors B et Seniors C dans les disciplines « Tir sur Appui 10m » ;
- Il n'y a pas d'âge minimum pour tirer les disciplines « pistolet à air 10m » et « carabine à air 10m ». Cependant, ces disciplines doivent se tirer **à bras franc** (pas de support de tir autorisé) ;
- Chaque participant a la possibilité de tirer plusieurs disciplines dans le Challenge provincial sauf précision dans le règlement ;
- Les disciplines proposées sont les suivantes:
 - Pistolet à Air 10m (60 plombs);
 - Carabine à Air 10m (60 plombs);
 - Pistolet à Air sur Appui 10m (30 plombs) ;
 - Carabine à Air sur Appui 10m (30 plombs) ;
 - Pistolet à Air sur Appui 10m « Open » (30 plombs);
 - Carabine à Air sur Appui 10m « Open » (30 plombs) ;
 - Pistolet standard 10m (40 plombs) ;
 - Pistolet Vitesse 10m (40 plombs).

NB : pour les disciplines « Pistolet à Air sur Appui 10m » et « Carabine à Air sur Appui 10m », l'âge minimum pour participer est de 56 ans (âge au 31 décembre 2019). A partir de 72 ans, il y a choix entre position de tir debout ou assise.

- Les participants de catégories d'âge Poussins et Benjamins seront versés dans les disciplines « Pistolet à Air sur Appui 10m « Open » » et « Carabine à Air sur Appui 10m « Open » ».

Les Poussins et les Benjamins tireront respectivement avec les supports de tir propres à leur catégorie d'âge (Poussins : support sur ressort, Benjamins : support sur poulie).

- Les Cadets auront le choix de participer soit :
 - aux disciplines « Pistolet ou Carabine à Air sur Appui 10m « Open » ». Dans ce cas, ils tireront seulement 30 plombs au lieu des 40 plombs habituels pour leur catégorie d'âge et tireront sur le même support de tir que les + de 56 ans ;
 - aux disciplines « Pistolet ou Carabine à Air 10m ». Dans ce cas, ils tireront 60 plombs au lieu des 40 plombs habituels pour leur catégorie d'âge. D'autre part, ils seront d'office versés dans le classement général de ces disciplines, sans distinction de catégorie d'âge propre.
- Les participants Juniors ne peuvent pas tirer dans les disciplines « Pistolet ou Carabine à Air 10m « Open » » mais bien dans les disciplines « Pistolet à Air 10m » et « Carabine à Air 10m ». Ils seront d'office versés dans le classement général de ces disciplines, sans distinction de catégorie d'âge propre ;
- Pour les participants de la catégorie d'âge Seniors, âgés entre 21 ans et 55 ans au 31 décembre 2019, il leur est possible de participer à la discipline « Pistolet à Air sur Appui « Open » » et « Carabine à Air sur Appui « Open » » **hors classement**. Ils tireront alors sur le même support de tir que les + de 56 ans Il n'y a pas de trophées décernés à ces participants au terme de la compétition.

4. DÉROULEMENT DES MATCHS

- Pour chaque discipline tirée par un participant, **un seul match peut être tiré par mois** ;
- Tous les matchs du tour préliminaire du Challenge provincial doivent être tirés exclusivement **dans les installations du club de tir pour lequel la personne s'est inscrite** ;
- Un match peut être tiré durant une compétition officielle (exemples: Championnat provincial, ETSJ, ...) si celle-ci se déroule dans les installations du club pour lequel la personne s'est inscrite et si le format de match tiré est le même que celui proposé dans le Challenge provincial ;
- Pour l'édition 2020-2021 du Challenge provincial à Air, les matchs du tour final se tireront dans les installations du club désigné par l'Organisation suite au dépôt des candidatures. Une fois le club désigné, les participants en seront avertis par mail ;
- Un coupon d'inscription pour le match du tour final sera distribué en cours de compétition dans les clubs participants ;
- Tout club de la FSTLUX peut demander à accueillir le tour final du Challenge provincial (voir document « *Conditions d'accueil Tour final Challenge provincial* ») ;
- Toutes les disciplines du Challenge provincial se tirent **par défaut sur cibles électroniques (excepté la discipline « Pistolet Vitesse 10m »)**. Cependant en cas d'absence de ciblirie électronique dans un club, des cibles sur carton seront utilisées ;
- Dans chaque club participant, un **délégué au Challenge provincial** sera désigné. Par défaut, cette fonction sera attribuée au Président / à la Présidente du club concerné ou

à la personne équivalente. Cependant, ce rôle peut ensuite être transféré à n'importe quel membre de ce club. Le délégué au Challenge provincial sera chargé :

- De veiller au bon déroulement des matchs lors du tour préliminaire pour les membres de son club inscrits à la compétition, ceci dans le respect des règles ISSF en vigueur et du présent règlement ;
 - Pour les matchs tirés sur cibles électroniques, de noter les nom et prénom du participant ainsi que de lui faire signer la feuille de match imprimée et datée ;
 - Pour les matchs du tour préliminaire sur cibles électroniques avec impossibilité technique d'imprimer une feuille de match, de prendre une photo du résultat final du match ;
 - Pour les matchs tirés sur cibles en carton, de numéroter et parapher chaque carton de match (voir point 5 du présent règlement) ;
 - De transmettre à l'organisation du Challenge provincial les résultats de chaque match du tour préliminaire via le formulaire ad hoc, au plus tard le **1^{er} jour du mois suivant le match du tour préliminaire tiré** (voir document annexe) ;
 - D'inscrire les participants de son club au tour final sur le coupon d'inscription prévu à cet effet et de le transmettre à l'Organisation.
- Tout délégué au Challenge provincial peut également participer en tant que tireur à cette compétition ;
 - Dans un souci de bon déroulement du Challenge provincial, pour que les matchs du tour préliminaire soient validés :
 - Il est obligatoire pour tout participant :
 - De **prévenir son délégué au Challenge provincial du début imminent de son match mensuel ou la personne habilitée à lancer des matchs sur ordinateur**;
 - A la fin de chaque match, de **faire compléter** (nom + prénom participant, date du match), d'**apposer sa signature et de faire cacheter et signer sa feuille de match** par son délégué au Challenge provincial ou par la personne qui a lancé le match à partir de l'ordinateur ;
 - Il est obligatoire pour tout délégué au Challenge provincial :
 - De conserver dans son club toutes les feuilles de match ainsi que tous les cartons de tir jusqu'à la proclamation officielle des résultats et classements finaux de la compétition. Le tout doit pouvoir être consultable à tout moment par l'Organisation.
 - **Si ces conditions ne sont pas remplies, les matchs tirés ne seront pas pris en compte par l'Organisation!**

5. COMPTAGE DES POINTS ET CALCUL DES CLASSEMENTS

- Pour les disciplines « Carabine à air 10m », « Carabine à air sur Appui 10m » et « Carabine à Air sur Appui 10m « Open » », les scores sont calculés **sans les dixièmes**, ceci afin de permettre aux clubs sans ciblerie électronique de participer au Challenge provincial ;
- En cas d'égalité de points entre participants dans les classements intermédiaires du tour préliminaire, ceux-ci se verront mis à égalité de classement ;
- Au terme du match du tour final, s'il y a égalité de points entre certains participants, il sera fait appel au règlement ISSF en vigueur (nombre de dix intérieurs, ...) ;

- Tous les résultats et classements seront consultables sur le site internet de la FSTLUX.

- Tir sur cibles en carton :
 - Pour les disciplines « Carabine à air 10m », « Carabine à Air sur Appui 10m » et « Carabine à Air sur Appui 10m « Open » », les participants disposeront de :
 - 4 cibles d'essai (nombre illimité de plombs par carton) ;
 - 30 ou 60 cibles en carton (**un plomb par carton**) en fonction de la discipline tirée.

 - Pour les disciplines « Pistolet à Air 10m », « Pistolet à Air sur Appui 10m » et « Pistolet à Air sur appui 10m « Open » », les participants disposeront de :
 - 2 cibles d'essai (nombre illimité de plombs par carton) ;
 - 15 ou 30 cibles en carton (**deux plombs par carton**) en fonction de la discipline tirée.

 - **Chaque carton sera numéroté avant-match** par le délégué au Challenge provincial de la manière suivante :
 - Carton N°1 du 1^{er} match du tour préliminaire : « I – 1 »
 - Carton N°2 du 1^{er} match du tour préliminaire : « I – 2 »
 - ...
 - Carton N°1 du 2^{ème} match du tour préliminaire : « II – 1 »
 - Carton N°2 du 2^{ème} match du tour préliminaire : « II – 2 »
 - ...

 - L'utilisation d'une **jauge adéquate** (de diamètre 4,5mm) par le délégué au Challenge provincial est obligatoire pour vérifier la valeur exacte des impacts « cordons ». Tout impact jaugé devra être marqué par un trait au stylo ;
 - Après le calcul du score du match par le délégué au Challenge provincial, tous les cartons de ce match seront rassemblés, accompagnés de la feuille de match correspondante et rangés à disposition de l'Organisation.

6. DIVERS

- Tout cas litigieux mentionné ou non dans le présent règlement sera géré dans un premier temps par le délégué au Challenge provincial du club concerné, dans le respect des règlements de tir ISSF. Toutefois, si le cas litigieux n'est toujours pas résolu à ce stade, il sera nécessaire de contacter l'Organisation de la compétition à l'adresse mail suivante : challenge.fstlux@hotmail.com ou à un des N° de GSM suivants : [+32 486 53 56 24](tel:+32486535624) ou [+352 661 99 66 66](tel:+352661996666). Le cas litigieux sera alors tranché par l'Organisation. **Le fair-play est de rigueur.**
- L'Organisation du Challenge provincial est constituée du *Directeur Technique & Arbitrage*, M. MAQUET Daniel et du *Délégué Pistolets*, M. PIERRE Vincent
